

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° Z260522COV

Contrat de versement des aides du Fonds Chaleur

Financement du projet de chaudière biomasse du centre gérontologique de Montolivet à Marseille, au titre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial conclu avec l'Ademe

ENTRE,

La Métropole Aix-Marseille-Provence représentée par sa Présidente ou son représentant par délégation,

D'une part,

La société DALKIA

Domiciliée 1 rue Albert Cohen - Le Plein Ouest B – 13013 Marseille

Immatriculée au RCS de Lillemetropole sous le n°**456 500 537**

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre HARDOUIN

D'autre part,

Considérant :

- La notification par la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 26 février 2026 de la convention n° Z260522COV - Financement du projet de chaudière du centre gérontologique de Montolivet à Marseille au titre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial conclu avec l'Ademe (ex- Contrat territorial de Développement des Energies renouvelables) - à la société DALKIA (SIRET 45650053706585)
- L'erreur matérielle relative au numéro de SIRET de la société DALKIA dans la convention Z260522COV

En conséquence, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : La convention Z260522COV, en sa première page, est modifiée comme suit :

La Société DALKIA, dont le siège social est situé à Saint-André-Lez-Lille (élysant domicile en centre – sis 1 rue Albert Cohen - Le Plein Ouest B - - 13013 Marseille).

Représentée par : Fabrice Tenneson
Directeur Région Méditerranée

N° SIRET : 45650053706585

Article 2 : Toutes les clauses et conditions de la convention n° Z260522COV non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa notification après transmission au contrôle de légalité

Fait à _____, le _____

Société DALKIA

Le Président de la Métropole

Cachet et signature précédés de la mention
« *Lu et approuvé* » (nom, prénom et fonction)

Lu et approuvé

Fabrice TENNESON,
Directeur Régional Méditerranée